

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 JUILLET 2023 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, André-Gilles CHATAGNAT

Présents : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, PUZEL Jérémy, JACCAZ Yan, MERY Luc, CHATAGNAT André-Gilles, MERLET Noémie.

Excusés : SUBLET Gaétan (donne pouvoir à Eric MANTILLERI)
CHAUMONTET Denis (donne pouvoir à Gérald HONCZARUK)

Absente : BLANDIN Aurélie (sans pouvoir)

Mme MERLET Noémie est désignée secrétaire.

Ordre du jour :

- Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages dans la grande salle communale « Espérance »
- Redevance d'occupation du domaine public
- Création d'une conduite eau potable route des Daines – Devis -
- Carte des aléas de la commune de Chaumont – Devis –
- Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle B2690 située au « Chef lieu » avant la cession
- Désaffectation et déclassement du domaine public de la voirie communale « la Ferme des Roches »
- Sécurisation route de l'Afflit
- Urbanisme
- Intercommunalité
- Divers

A 20h07, le quorum est atteint, Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT, ouvre la séance.

Le compte-rendu du 08 juin 2023 est validé à l'unanimité.

• **1. Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages dans la grande salle communale « Espérance »**

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,
Vu l'instruction générale de l'état civil,

Monsieur le Maire expose que durant les travaux de réhabilitation de la mairie prévus en fin d'année 2023- début 2024, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 6 mois minimum.

L'organisation des mariages pourra se tenir dans le lieu suivant :

- **la grande salle communale « Espérance » au 1^{er} étage du bâtiment situé 163 ruelle du Pralet**

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, devra donner son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- Décide d'affecter temporairement la grande salle communale « Espérance » au 1^{er} étage du bâtiment situé 163 ruelle du Pralet en salle des mariages, sous réserve de l'accord du Procureur de la République
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

- **2. Redevance d'occupation du domaine public**

- **Les fées-lé du local**

Suite à la demande des « fées-lé du local », un accord de principe des élus en juin avait été émis et transmis pour l'occupation du parking de l'abribus « sous la ville » pour le stationnement de leur camion tous les jeudis de 16h30 à 18h30. Une redevance d'occupation du domaine public sera fixée à la séance de conseil municipal de septembre.

- **3. Création d'une conduite eau potable route des Daines et réfection du chemin des Plantés – Devis –**

Monsieur Le Maire sort de la salle pendant le vote.

La voix (par pouvoir) de Monsieur Denis CHAUMONTET absent ne sera pas prise en compte pour le vote.

Devis route des Daines

Monsieur Le Maire Adjoint en charge de l'eau, Romain FOËX, prend la parole et explique à l'assemblée en détail le projet à savoir la création d'une conduite d'eau potable sur la route des Daines entre le cimetière communal et le chemin des Plantés.

Un virement du budget principal au budget eau permettrait de faire ces travaux réalisables à l'automne 2023.

Deux devis présentés :

- ENTREPRISE BESSON TP 88 453.22 € TTC
- ENTREPRISE CHALLANSONNET TP 85 425.60 € TTC

Mr Le Maire, André-Gilles CHATAGNAT sort de la salle et Mr Denis CHAUMONTET, conseiller municipal excusé et absent ne participent pas au vote car ils sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,** le devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour la somme de 85 425.60 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Devis du chemin des Plantés

Monsieur Le Maire sort de la salle pendant le vote.

La voix (par pouvoir) de Monsieur Denis CHAUMONTET absent ne sera pas prise en compte pour le vote.

Monsieur Le Maire, Romain FOËX, prend la parole et explique à l'assemblée en détail le projet à savoir la réfection du chemin des Plantés.

Un devis présenté :

- ENTREPRISE CHALLANSONNET TP 17 869.20 € TTC

Mr Le Maire, André-Gilles CHATAGNAT sort de la salle et Mr Denis CHAUMONTET, conseiller municipal excusé et absent ne participent pas au vote car ils sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,** le devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour la somme de 17 869.20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

4. Carte des aléas de la commune de Chaumont – Devis –

Monsieur Le Maire, présente un devis nécessaire à valider concernant la réalisation de la carte des aléas comprenant des modélisations numériques des risques de chutes de blocs sur plusieurs hameaux de la commune à savoir Les voiries, Chaumontet, Champ Barbier et Vovray. Ces simulations sont à présent nécessaires pour répondre à la méthodologie nationale dite « MEZAP » de classement des aléas de chutes de blocs.

Un devis présenté :

- ALPES GEO CONSEIL
 - Elaboration de la carte des aléas naturels, modélisation numérique des chutes de blocs au droit des hameaux concernés, une réunion de présentation en commune, modification SIG et rapport pour..... 11 085.60 € TTC
 - Elaboration du zonage réglementaire et du règlement sur les zones à enjeux définies par la commune (zones U et AU du PLU)..... 1 116.00 € TTC

Mr Le Maire informe qu'une mutualisation est possible avec la CCUR pour un bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le devis du bureau d'étude Alpes Géo Conseil pour la somme totale de 12 201.60 € TTC et la mutualisation avec la CCUR.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

5. Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle B2690 située au « Chef lieu »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la dernière réunion de conseil concernant la vente de la parcelle B 2690 extraite de la parcelle B 1432 (ancien réservoir) située au « Chef-lieu », au profit de Monsieur BERART Alain

Il rajoute que la vente de cette parcelle relevant du domaine public ne peut se faire qu'après déclassement suite à enquête publique,

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de la parcelle B 2690

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- **Donne son accord pour** procéder à l'enquête publique relative au déclassement de la parcelle située au « Chef-lieu », cadastrée sous le numéro B 2690,
- **Et Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

- **6. Désaffectation et déclassement du domaine public de la voirie communale « la Ferme des Roches ».**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de vente par la commune d'une partie de « l'impasse de la Ferme des Roches » située le long de la parcelle B 2463, au profit de l'AAPEI EPANOU, telle que figurant en liseré rose sur le plan annexé ;

En échange l'AAPEI EPANOOU autorise la commune à réaliser un nouveau tracé sur la parcelle B 2463 tel que figurant en liseré jaune sur le plan cadastral.

Monsieur le Maire de la commune de CHAUMONT rappelle également, qu'en application de l'article L 160-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, tout chemin appartenant à la commune, non classé comme voie communale et n'étant plus affecté à l'usage du public, peut faire l'objet d'une aliénation après enquête publique préalable.

En conséquence et conformément aux articles R161-25 à R161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de ce bien nommé « impasse de la Ferme des roches » relevant du domaine privé de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **à 10 voix pour et 0 voix contre**,

- Décide :

1°) de procéder à l'enquête publique préalable relative au déclassement partiel de « l'impasse de la Ferme des Roches » en application des articles L161-10 et R161-25 à R161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

2°) de procéder à l'échange de terrain sans soulte, tel que décrit dans l'exposé de Monsieur le Maire entre les parcelles cadastrées :

- B2463p pour une surface de 494 m2 au profit de la commune

- B2463p pour une surface de 482 m2 au profit de l'AAPEI EPANOOU (partie de « l'impasse de la Ferme des Roches »

- **Et autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux deux opérations, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'AAPEI EPANOOU.

• 7. Sécurisation route de l'Afflit

La commune va demander un soutien via un bureau d'étude pour l'éclairage public de la route de l'Afflit et validera ou non leur devis en septembre.

Le Conseil municipal demande de faire un essai sur la période allant de mi-septembre à mi-novembre 2023 où l'amont de la route de l'Afflit sera fermé.

8. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 07406521X0008 T01 : M. BROVARONE Stéphane transfert de permis de construire route de ST JULIEN à CHAUMONT (74270) **ACCORD DU 04 juillet 2023 -**

PC 07406519X0008M06 : M PUZEL Jeremy pour la construction d'une piscine au 233 route de l'Afflit à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 29 juin 2023.**

PC 07406521X0012 : M ozbabani mickaël et Mme SCARINGELLA Sara - pour abrogation du permis de construire délivré le 05.04.2022 - **SIGNE le 20 juin 2023.**

PC 07406523X0003 : GAEC ALPES HOLSTEIN : construction d'une chaufferie au 1567 route du Maréchal Ferrant- **certificat tacite du 20.06.23**

PC 07406519X0017 T03 : M. VALENCON Alexis transfert de permis de construire 77 impasse du Pré Magnin à CHAUMONT (74270) **ACCORD DU 15 juin 2023**

PC 07406523X0004 : M. RAVOIRE François garage de 50 m2 au 41 impasse Sous la Ville à CHAUMONT (74270) **ACCORD DU 06 juin 2023**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 07406523X0011: M BLONDEL Jérémie pour mur de soutènement +SPA + clôture + claustra au Pré Magnin à CHAUMONT (74270) – **accord du 29.06.23**

DP 07406523X0017 : CHARVET Jean-Luc : division en vue de construire lieudit « Voirie » à Chaumont - **refus du 13 juin 2023**

9. Intercommunalité

Sivu du Vuache

- Sortie VTT le 15/08/2023
- Rando au Vuache le 08/10/2023
- Trois nouveaux panneaux ont été installés sur l'alpage du Vuache mentionnant le guide des bonnes pratiques de la nature par les usagers.

10. Divers

Syane : chaufferie bois

Accord de principe émis pour l'étude de faisabilité d'une éventuelle mise en place d'une chaufferie bois au chef-lieu pouvant alimenter les bâtiments communaux et où plusieurs riverains sont intéressés par ce projet. Le montant de l'étude s'élève à 21 060 € TTC dont 7 000 € TTC sont à la charge de la commune.

- **Constats divers**

- Des problèmes de stationnements en aval de la route de l’Afflît engendrant un empiètement sur un terrain privé non autorisé.
- Vols d’outillage communal et effraction du véhicule de l’adjoint technique en pleine journée en bordure de voirie à Chaumont.
- Demande à l’association « Activez-vous » qui pratique des cours de gym dans la salle Espérance de bien vouloir nettoyer la salle avant chaque séance.

- **Bibliothèque « Le relais des mots »**

Une demande est faite de la part des bénévoles à savoir mettre en place une boîte à livres au cœur du « Jardin du Pressoir » situé au chef-lieu.

L’ordre du jour étant épuisé à 21h55 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 07 Septembre 2023 à 20 h

FOEX Romain,

JACCAZ Yan

PUZEL Jérémy

MERY Luc

CHATAGNAT André-Gilles

HONCZARUK Gérald

MANTILLERI Eric

MERLET Noémie